



Quelques minutes d'attention car il faut le connaître :

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

A conserver

Les cours reprennent à partir du **lundi 9 septembre 2024**

Les nageurs :

- J'arrive avant le cours pour me changer.
- **Le bonnet de bain est obligatoire.** Pour les enfants, apporter des lunettes.
- Les caleçons de bain sont interdits : seul le maillot de bain traditionnel est autorisé pour les garçons.
- Pour des raisons d'hygiène, prière de se **démaquiller** avant le cours.
- **Passer obligatoirement sous la douche.**
- **Ne pas rentrer avec ses chaussures en-dehors du hall d'entrée.**
- Pour les enfants, **la surveillance n'est pas assurée avant l'heure de cours, ni après l'heure de cours.** Le moniteur n'est pas responsable de l'enfant en-dehors des créneaux horaires de cours (retour à la maison).
- Les utilisateurs devront respecter les locaux, les installations et le matériel mis à leur disposition. Ils seront personnellement responsables des dégradations qu'ils pourraient occasionner intentionnellement. S'ils cassent ou abîment, ils remplacent.
- Aucun remboursement ne sera fait sans présentation d'un certificat médical de plus de trois mois.
- Étant inscrit à un cours, pas de possibilité de changer sauf cas exceptionnel (voir avec maître-nageur).
- Le **règlement total** de l'année est à remettre dès l'inscription et non par trimestre.



Les parents

Nous nous réservons la possibilité de résilier votre adhésion en l'absence de certificat médical.

Nous vous informons qu'il est possible de souscrire une assurance activité pour couvrir l'adhérent s'il se blesse. Voir fiche d'inscription.

Pour le bon déroulement des cours de natation enfants, les parents ne seront pas autorisés à assister aux cours.

Le maître-nageur ne surveille pas les enfants en-dehors du BAF. Les enfants doivent attendre dans les vestiaires.

Les enfants doivent écouter le maître-nageur pour le bon déroulement des cours. Ils doivent suivre les cours sans perturber les autres enfants.

La section Aqua Sport de la Montjoie Saint Denis est affiliée à la Fédération Sportive et Culturelle de France dont le but est de promouvoir et développer les qualités sportives, physiques et morales en vue de l'épanouissement de chacun.

Fournir impérativement un CERTIFICAT MÉDICAL valable trois ans ou un questionnaire de santé à remplir

et une enveloppe timbrée avec votre adresse (si vous n'avez pas d'adresse mail)

au premier cours ou au plus tard le 31 octobre 2024

(date où le maître-nageur doit vous refuser l'entrée du BAF)

A DÉFAUT D'AUTORISATION MÉDICALE, le dossier ne sera pas accepté

Intercommunalité : Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val et Saint-Jean-le-Blanc

Contact :

- Mme Françoise CAQUERET au 275 rue des Cordelles – 45560 Saint-Denis-en-Val

Tél. 06 87 84 54 20 – Adresse mail. caqueret.francoise@free.fr

Horaires des cours pour l'aquagym :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 12h 15 – 13 h

Lundi, mardi : 20h – 20h 45 et mercredi : 20h 30 – 21h 15

Horaires des cours de natation enfants :

Lundi, mardi, jeudi : 17h 15 – 18h 15

Mardi : 18h 15 – 19h 15

Samedi : 13 h et 14 h et bébés nageurs à 10 h

Mercredi et vendredi : 17h 15 cours de perfectionnement

Horaire des cours de natation adultes :

Jeudi : 19 h